

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 31 Mai 2022

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 37

Membres présents : 78

Pouvoirs : 7

Membres votants : 85

Date de la convocation : 24/05/2022

L'an deux mille vingt-deux et le mardi trente-et-un mai à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Monsieur AGASSE Jean-Michel, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame BARTHOW Anne, Madame BEAUMONT Caroline, Madame BECHET Sabrina, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOULAYE Guillaume, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BOZEC Sandrine, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CAMUS Danielle, Madame CANU Françoise, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur COGNIN Pascal, Monsieur COUTEL Philippe, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur DELANOUE Patrick, Madame GUYOMARD Valérie, Madame LIEDTS Bernadette, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DITSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DUTEIL Myriam, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame FERAUD Sara, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LECAVELIER-DESETANGS Rémy, Madame LECLERCQ Lucette, Madame LACAILLE Yannick, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LEMERCIER Gérard, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Monsieur PRIVE Bruno, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur THOUIN Michel, Madame TURMEL Françoise, Monsieur VAN DEN DRIESSE André, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

Etaient absents/excusés : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame GOETHEYN Martine, Madame GOULLEY Martine, Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame GUEDON Sonia, Madame HEUDE Claudine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LERAT Sébastien, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MACHADO Céline, Madame MUSSET Josette, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PEREIRA Mickaël, Monsieur PETIT Donatien, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame VARAISE Josiane, Monsieur VIEREN Jacques.

***Pouvoirs :** Monsieur AUGER Michel pouvoir à Monsieur RUEL Yves, Madame BACHELOT Marie-Line pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur ROEHM Sébastien pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur SEYS Nicolas pouvoir à Madame DUTEIL Myriam, Madame VAGNER Marie-Lyne pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas.*

Délibération n° 77/2022 : Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs au 1^{er} juin 2022

Il est rappelé qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des nominations suite aux avancements de grade 2022 ;

Filière administrative :

Dans le cadre des avancements de grade 2022, il convient :

- De créer 2 postes d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe à temps complet, dont les postes d'adjoints administratifs occupés par les agents seront vacants
- De créer 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, dont le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe occupé par l'agent sera vacant
- De créer 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet, dont le poste de rédacteur occupé par l'agent sera vacant
- De supprimer 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet

Un contrat de type accroissement temporaire d'activité (maximum 18 mois) est basculé sur un contrat de type permanent, il convient de créer un poste à temps non complet (31,5/35°).

Filière technique :

Dans le cadre des avancements de grade 2022, il convient :

- De créer 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, dont le poste d'adjoint technique occupé par l'agent sera vacant
- De créer 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, dont le poste d'adjoint technique occupé par l'agent sera vacant
- De créer 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, dont le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe occupé par l'agent sera vacant
- De créer 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet, dont le poste d'agent de maîtrise occupé par l'agent sera vacant
- De créer 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet, dont le poste de technicien principal de 2^{ème} classe occupé par l'agent sera vacant
- De créer un poste d'ingénieur principal à temps complet
- De supprimer 2 postes d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe à temps complet
- De créer un poste de technicien à temps complet dans le cadre de l'arrivée du technicien rivière au service Paysage et Biodiversité

Dans le cadre du recrutement par voie de mutation du responsable patrimoine et efficience énergétique, il convient de créer 1 poste d'ingénieur principal

Filière culturelle :

Dans le cadre des avancements de grade 2022, il convient :

- De créer 1 poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet, dont le poste de professeur d'enseignement artistique de classe normal occupé par l'agent sera vacant
- De créer 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet, dont le poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe occupé par l'agent sera vacant

Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie de délibérer afin de créer ces nouveaux postes au 1^{er} juin 2022 et d'adopter le tableau des effectifs actualisé.

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

✓ **ADOpte** ce tableau des effectifs à compter du 1^{er} juin 2022

GRADES	POURVUS	DONT TNC	VACANTS	DONT TNC
Filière administrative				
Adjoint administratif	36	3	3	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	14	0	1	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	4	0	4	0
Rédacteur	15	1	1	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	6	1	0	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	0	3	0
Administrateur	1	0	0	0
Attaché	9	0	3	0
Attaché principal	2	0	0	0
Attaché hors classe	0	0	0	0
Directeur territorial	0	0	0	0
DGA 40 à 80 000 habitants	0	0	1	0
DGS 40 à 80 000 habitants	1	0	0	0
Total filière	89	5	16	0
Filière animation				
Adjoint d'animation	7	0	0	0
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	2	0	1	0
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	2	0	0	0
Animateur	2	0	0	0
Total filière	13	0	1	0
Filière culturelle				
Attaché de conservation du patrimoine \	0	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique cl. N	1	1	1	0
Professeur d'enseignement artistique hors C.	2	1	0	0
Assistant d'enseignement artistique	18	18	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} Cl.	17	12	2	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} Cl.	14	8	1	1
Adjoint du patrimoine	0	0	2	0
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} Cl.	1	0	0	0
Total filière	53	40	6	2
Filière sportive				
Educateur des APS	3	1	0	0
Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	1	0	0	0
Educateur principal de 1 ^{ère} classe des APS	2	1	1	0
Total filière	6	2	1	0
Filière technique				
Adjoint technique	74	30	3	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	17	3	3	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	8	0	4	0
Agent de maîtrise	6	0	4	0
Agent de maîtrise principal	1	0	0	0
Technicien	8	0	4	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	3	0	1	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	5	3	0	0
Ingénieur	7	0	2	0
Ingénieur principal	4	0	0	0
Ingénieur en chef	0	0	0	0
Ingénieur en chef hors classe	0	0	0	0
Total filière	133	36	21	1
Total	294	83	45	3

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
78	7	85	0	85	0	85

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Président,
Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20220531-77_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2022

Affichage : 10/06/2022